

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 0409202603

Séance du 04 septembre 2026

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 24/08/2026
Date d'affichage :
Procurations : 1

Le 04 septembre 2026 à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, maire,

Etaient présents : JOBIC Cyril, BRIAND Thierry, PARCHEMINER Yvon,
BERGNEL Bruno, LE NAOUTOUT Céline, LE BOURG Mélanie,
HAMON Fanny, CHAMBRY Erwan, BOURDONNEC Nathalie
Etaient absents : LE BRIS Véronique, LABAT-L'HELIAS Envel
Procuration : LE BRIS Véronique à BRIAND Thierry
Secrétaire de séance : LE BOURG Mélanie

Objet de la délibération : Convention de participation au portage des repas à domicile :
LOGUIVY-POUGRAS - CALANHEL

Monsieur le maire explique à l'assemblée que des administrés en demande se font livrer des repas à domicile par le CCAS de Loguivy-Plougras. La mairie a reçu un courrier du CCAS expliquant que les repas livrés passeront, à partir du 1er septembre 2026, de 13€ à 18€, le CCAS demande à la commune de bien vouloir participer financièrement aux portages des repas afin de diminuer l'impact financier élevé aux bénéficiaires.

Afin de réduire ce coût pour les usagers de ce service, le CCAS de Loguivy-Plougras propose à la commune de prendre en charge une partie de ce surcoût et de signer une convention pour entériner la prise en charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir en délibéré, décide à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'approuver** la prise en charge du surcoût à hauteur de 1€ par repas
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le CCAS de Loguivy-Plougras et précise que le tarif de 1€ peut être révisé à la demande de l'un ou de l'autre des signataires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire,



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC